



MAIRIE

1 Place de la mairie

12550 COUPIAC

05.65.99.77.38

[mairie@coupiacsudaveyron.fr](mailto:mairie@coupiacsudaveyron.fr)

## PROCES VERBAL Séance du 20 mars 2026

**Présents** : Sayssset Elian, Doumenge Mélanie, Vaillant Dominique, De Freitas Olivera Armando, Bertrand Marie, Dalichoux Marcel, Da Silva Arnaud, Fabre Florence, De La Paz Felix

**Absents ayant donné procuration** : Breuer Fabienne, Dubost Fabrice

**Secrétaire de séance** : Fabre Florence

Jean-Claude Souyris souhaite la bienvenue aux membres du nouveau conseil puis procède à l'ouverture la séance à 15 H pour l'installation des nouveaux membres. Il donne ensuite la parole à Marcel Dalichoux, en tant que président de séance et doyen d'âge, pour procéder à l'élection du nouveau maire.

### ORDRE DU JOUR

#### **Délibération 1** : Élection du maire

Désignation de deux assesseurs et de la secrétaire de séance (PV élections) :

- Secrétaire : FABRE Florence
- Assesseurs : DA SILVA Arnaud et BERTRAND Marie

Monsieur le Président, DALICHOUX Marcel, rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT.

*Elian Sayssset est élu à l'unanimité*

#### **Délibération 2** : Proposition du nombre d'adjoints

Le Maire expose au conseil municipal qu'il lui appartient de déterminer le nombre des adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil (11 membres), la correspondance pour la commune de Coupiac est de trois personnes maximum.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de fixer à trois le nombre des adjoints au Maire.*

#### **Délibération 3** : Élection des adjoints

*Il est déposé une liste pour l'élection de 3 adjoints :*

*Felix De La Paz, premier adjoint*

*Florence Fabre, deuxième adjointe*

*Fabrice Dubost, troisième adjoint*

Chaque membre du conseil municipal, après passage dans l'isoloir, a remis son bulletin de vote, sous enveloppe fermée dans l'urne dédiée à cet usage.

*La liste est élue à l'unanimité*

#### **Délibération 4** : Indemnités des élus

*Pour Monsieur Le Maire, l'indemnité est valorisée automatiquement*

##### **🔗 Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :**

- Avec effet à compter du 23/03/2026, de fixer le montant global des indemnités pour l'exercice effectif des adjoints titulaires d'une délégation de l'indice brut terminal 1027 de la fonction publique,
- De verser l'indemnité des élus seulement au 1<sup>er</sup> adjoint

*La proposition est votée à l'unanimité*

#### **Délibération 5** : Formation des élus

Les membres du conseil municipal bénéficient chaque année d'un droit individuel à la formation d'une durée de vingt heures, cumulable sur toute la durée du mandat. Il est financé par une cotisation obligatoire dont le taux ne peut être inférieur à 1 %, prélevée sur les indemnités de fonction perçues par les membres du conseil.

*Décision votée à l'unanimité*

### **Délibération 6 : Délégations au maire**

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences. Afin de favoriser une bonne administration communale

*Après en avoir délibéré, celle-ci est votée à l'unanimité*

### **Délibération 7 : Désignation de représentants au CNAS**

*Monsieur le Maire demande un élu délégué au Comité National d'Action Sociale pour le personnel. Il est nécessaire d'y avoir un élu et un salarié :*

*VAILLANT Dominique se propose*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de désigner :

- MME VAILLANT Dominique conseillère municipale,
- Mme PRIVAT Stéphanie, adjoint administratif pour le collège des agents.

### **Délibération 8 : Désignation délégués au Parc Naturel et Régional des Grands Causses**

Le Comité syndical règle, par ses délibérations, les affaires relevant de la compétence du Syndicat mixte. Notamment, il vote le budget, administre les biens, crée les emplois, approuve le compte administratif, examine les comptes-rendus d'activités du Syndicat mixte et se prononce sur toutes les questions, notamment statutaires, relevant de sa compétence.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de désigner comme représentants de la commune de COUPIAC au sein du PNR des Grands Causses :

- SAYSSET Elian, en qualité de titulaire
- VAILLANT Dominique, en qualité de suppléant

### **Délibération 9 : Désignation délégués au SIRDT**

*Le Syndicat Intercommunal Des Rives Du Tarn s'occupe du réseau d'eau potable et des eaux usées de la commune.*

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après vote à l'unanimité, désigne :**

**Un délégué titulaire :**

- M. DALICHOUX Marcel

**Un délégué suppléant :**

- Mr DE LA PAZ Félix

### **Délibération 10 : Désignation délégués au SIEDA**

*Le Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron, a la compétence de l'éclairage public, groupement de commande, etc...*

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après vote à l'unanimité, désigne :**

- Titulaire : MR DE LA PAZ Félix
- Suppléant : M. SAYSSET Elian,

### **Délibération 11 : Désignation représentants à la bibliothèque**

Mr Le Maire, explique qu'il est nécessaire de désigner deux représentants pour la bibliothèque municipale de la commune. Mme BREUER Fabienne se propose titulaire et Fabrice se propose en tant que suppléant

*Cette désignation est votée à l'unanimité*

### **Délibération 12 : Désignation délégué au SMICA**

Le Syndicat Mixte pour la modernisation numérique et l'ingénierie Informatique des collectivités et des établissements publics adhérents, est chargé de la maintenance, des achats informatiques, cybersécurité et de différentes missions ordonnées par la mairie. SAYSSET Elian, Maire se propose en tant que titulaire

La proposition est votée à l'unanimité

### **Délibération 13 : Désignation représentants à Aveyron Ingénierie**

Cet organisme est chargé de l'accompagnement dans l'élaboration et la réalisation de vos projets d'aménagement du territoire, nécessitant une approche pluridisciplinaire et un niveau d'expertise en ingénierie.

Monsieur le maire propose donc au conseil municipal de désigner le représentant de la commune au sein de l'Agence, **le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de**

- De désigner pour représenter la commune de COUPIAC, Mr DE LA PAZ Félix, lequel ici présent accepte les fonctions ;
- D'autoriser Monsieur DE LA PAZ Félix à être membre du Conseil d'Administration de l'Agence dans le cas où il serait désigné par les membres du collège des Communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

*Adoptée à l'unanimité*

#### **Délibération 14 : Désignation délégués à la COFOR**

L'Association départementale des Collectivités forestières (COFOR) de l'Aveyron œuvre notamment à accompagner des collectivités territoriales dans l'analyse territoriale et l'élaboration de projets dans les domaines agricoles et forestiers. Son rôle est à la fois une représentation politique et un accompagnement technique, elle propose aussi de la formation. Ses services bénéficient autant aux collectivités propriétaires de forêt qu'aux collectivités non-propriétaires. Deux référents doivent être désignés pour assurer le suivi de reprise d'exploitation agricole :

- MME FABRE Florence
- MME BERTRAND Marie

*La proposition est votée à l'unanimité*

#### **Questions diverses**

Mr Le maire, SAYSSET Elian demande ensuite aux élus de se positionner dans les différentes commissions ci-dessous indiquées :

Commission finances : Le maire et ses trois adjoints

Commission travaux et voiries : référent DA SILVA Arnaud, membres : DE FREITAS OLIVEIRA Armando, DE LA PAZ Félix, SAYSSET Elian

Commission tourisme et hébergements : référente : BREUER Fabienne, membres : VAILLANT Dominique, BERTRAND Marie

*NB : Mme Catherine SOLA chargée de la communication, lien entre les administrés et la mairie pour chemin randonnée pédestre, VTT, etc...*

Commission santé : référente DOUMENGE Mélanie

Commission agricole : BERTRAND Marie, FABRE Florence, DA SILVA Arnaud

Commission école : référent : DUBOST Fabrice, membres : DA SILVA Arnaud, DOUMENGE Mélanie

Location des salles (remise des clés + état des lieux) : DALICHOUX Marcel, SAYSSET Elian

Commission bibliothèque : référente BREUER Fabienne et membre DUBOST Fabrice

Commission « embellissement du village » : BREUER Fabienne, FABRE Florence, BERTRAND Marie, DOUMENGE Mélanie, DALICHOUX Marcel

Petite enfance : SAYSSET Elian

Les autres questions diverses concernent les différents chantiers en cours et à venir

- CARTOGRAPHIER : cimetière de Landrive DE LA PAZ Felix, DUBOST Fabrice, DOUMENGE Mélanie et FABRE Florence se proposent
- ADRESSAGE à finaliser : SAYSSET Elian , DE LA PAZ Felix, BERTRAND Marie, DOUMENGE Mélanie, DE FREITAS OLIVEIRA Armando et DA SILVA Arnaud vont procéder aux dernières vérifications.
- SILO Bertrand : mise en sécurité à voir par SAYSSET Elian et DE LA PAZ Felix
- ATSEM : préparation départ retraite de l'employée actuelle, Monsieur le maire diffusera l'offre d'emploi prochainement.

*Le secrétaire  
Florence Fabre*



*Mr Le Maire*



*Fin de la séance à 18h 30*

